



TABLEAU 1.

SEUILS ANNUELS DE DÉCLARATION ET DE VÉRIFICATION

	Déclaration	Vérification
Tableau 2A*	1 kilogramme	10 kilogrammes
Tableau 2A	100 kilogrammes	1 tonne
Tableau 2B	1 tonne	10 tonnes
Tableau 3	30 tonnes	200 tonnes
PCOD non inscrits	200 tonnes	200 tonnes
PCOD à teneur en PSF	30 tonnes	200 tonnes

Note:

Pour les produits du tableau 2, les déclarations portent sur la fabrication, le traitement, la consommation, l'importation et l'exportation.

Pour les produits du tableau 3, les déclarations portent sur la fabrication, l'importation et l'exportation.

Pour les PCOD et les PCOD à teneur en PSF, les déclarations portent sur la seule fabrication.

Au-delà de ces seuils, des déclarations et des inspections sur place sont de rigueur.

Dans le cas des PCOD à teneur en PSF, les seuils indiqués concernent l'ensemble des PCOD fabriqués sur un même site d'usine. Pour toutes les autres catégories, les seuils sont fixés individuellement par produit.

